

FEDERATION INTERNATIONALE DE LA PECHE SPORTIVE EN MER F.I.P.S -M

A.s.b.l – Association sans but lucratif
Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg F7236



PÊCHE EN MER EN KAYAK

Règlement français

(Version 2024)

Règlement pour la Pêche en Mer en kayak

Table des matières

1.	Définition de la Pêche en mer en kayak	3
2.	Participation.....	3
3.	Zone de pêche	¡Error! Marcador no definido.
4.	Kayak.....	3
5.	Cannes - Appâts – Lignes	4
6.	Classement.....	4
7.	Résultats et Trophées	6
8.	Protestations.....	7

Règlement pour la Pêche en Mer en kayak

1. Définition de la Pêche en mer en kayak

La pêche en Kayak peut être faite au Mouillage ou à la Dérive. Selon le cahier des charges, en tenant compte des conditions spécifiques locales. Jigging, Trolling et Spinning peuvent être permis par l'organisateur.

La pêche en kayak est une méthode de pêche écologique « Catch and Release », où aucun poisson n'est tué.

Les concurrents doivent avoir l'âge de 18 ans.

2. Participation

Trois équipes à trois compétiteurs par équipe peuvent participer à ce type de compétition. Les pêcheurs individuels sont admis pour les nations qui ne peuvent pas inscrire une équipe complète. Au maximum 3 équipes complètes ou 2 équipes plus un individuel (2 individuels comptent déjà comme équipe) peuvent s'inscrire. Les équipes nationales ou de clubs sont équivalentes pour le classement.

Le championnat se déroulera en trois manches de 4 heures chacune, **avec un (1)** jour d'entraînement.

La zone de pêche doit être délimitée avec 4 bouées bien visibles et avoir une grandeur suffisante pour permettre la pêche des kayaks. Chaque concurrent recevra une carte de la zone de pêche avec les coordonnées des quatre points. Une zone de réserve doit être prévue pour le cas d'un soudain changement de météo. **Le bateau commissaire, présent tout le temps dans la zone de pêche, donnera le signal du début et de la fin de la manche.**

3. Zone de pêche

La zone de pêche doit être délimitée avec 4 bouées bien visibles et avoir une grandeur suffisante pour permettre la pêche des kayaks. Chaque concurrent recevra une carte de la zone de pêche avec les coordonnées des quatre points. Une zone de réserve doit être prévue pour le cas d'un soudain changement de météo. Le bateau commissaire, présent tout le temps dans la zone de pêche, donnera le signal du début et de la fin de la manche et devra spécifier aux participant le canal VHF pour les communications. L'organisateur devra prévoir un bateau de sécurité chaque 12 kayak participants.

En cas qu'une équipe se retire pendant la manche, elle sera considérée «absente» et ne figurera pas dans le classement de ce jour (respectivement dans le classement final).

4. Kayak

Les kayaks doivent être personnels ou pris en location par le concurrent. Ils doivent être en règle avec les dispositions nationales pour la navigation du pays où se déroule la compétition. Le kayak doit remplir les conditions pour garantir la sécurité du concurrent. Les kayaks peuvent se déplacer seulement par l'utilisation des pagaines, aviron ou pédales ; toutes autres façons de se déplacer sont interdites. Le concurrent devra porter obligatoirement un gilet de sauvetage propre à son poids, avoir

un signal sonore ou siflet, un téléphone portable pour communiquer avec le jury (**les communications entre les concurrents sont interdites**). L'utilisation d'un GPS et d'un échosondeur est permise. Le kayak qui, à cause de problèmes techniques n'est plus en condition de naviguer, peut être substitué par un kayak de réserve. Le temps perdu pour le remplacement ne pourra pas être récupéré. On peut utiliser un mouillage flottant pour limiter la dérive.

Les communications entre compétiteurs sont autorisées.

Ce point sera supprimé le 1er janvier 2026.

5. Cannes - Appâts – Lignes

Lors de la pêche on peut utiliser seulement 1 canne avec moulinet. Une canne de réserve montée sans bas de ligne est permise. Il est possible d'avoir d'autres cannes de réserve non montées.

Les appâts peuvent être naturels ou artificiels selon les directives de l'organisateur. En cas d'un championnat avec appâts naturels, il est obligatoire d'utiliser ceux fournis par l'organisateur en qualité et quantité égale pour tous les concurrents. L'utilisation de broumée est défendue. On peut utiliser le fil élastique pour fixer les appâts.

L'assemblage du bas de ligne ainsi que des matériaux utilisés sont libres. Il est permis d'utiliser des dispositifs attirants comme p.ex. des cuillères brillantes, perles flottantes ou non-flottantes colorées (taille maximale 15 mm), plumes colorées ou parties fluorescentes sur le fil de l'hameçon (pas sur le corps du bas de ligne). Trois perles flottantes par bas de ligne sont permises. (Le fil d'hameçon est la partie du bas de ligne avec un hameçon). L'utilisation d'hameçons coulissants est interdite.

Pour la pêche avec appâts naturels seulement des hameçons simples (tout genre) sont permis. Pour la pêche avec leurres artificiels, seulement un hameçon simple de mesure libre est autorisé. Tout compétiteur utilisant ou étant en possession d'hameçons non corrects pendant ou après la compétition sera disqualifié.

La ligne principale peut être en nylon ou en tresse avec un diamètre libre. Le bas de ligne doit avoir une longueur maximale de la canne utilisée et peut être muni avec un maximum de 3 hameçons ou trois leurres artificiels selon les dispositions officielles. L'utilisation d'un flotteur est interdite.

Pendant l'épreuve les kayaks doivent respecter une distance minimale de 30 mètres. Pendant la compétition on ne peut pas recevoir ou donner de l'aide dans l'action de pêche, sauf en cas de danger.

Chaque épreuve aura une durée de 4 heures. Tous les kayaks devront se rendre au point de rendez-vous fixé par l'organisateur dans la zone de pêche. Après l'appel, le jury signalera le début de la manche et les kayaks pourront choisir leurs positions de pêche. Un bateau de sécurité restera dans la zone de pêche pendant toute la durée de l'épreuve.

6. Classement

Les résultats des deux meilleures concurrents d'une équipe compteront pour le classement par équipe et le résultat individuel comptera pour le classement individuel final selon le règlement FIPS-M .

Pour chaque jour de compétition, des classements séparés individuels et des classements par équipes seront faits.

Le plus grand nombre de points obtenus par un pêcheur déterminera l'ordre de classement.

Les poissons sont mesurés en cm, photographiés sur la latte de mesure (contrôlée par le jury) et relâchés le plus vite possible. Pour avoir une photo la plus claire possible, la latte devra être fixe sur le kayak. La photo devra être envoyée par WhatsApp au jury (pas par l'intermédiaire de la galerie du portable). Après avoir contrôlé, le jury attribuera les points qui seront tout de suite transcrits sur le programme de classement FIPS-Mer.

Les poissons ne seront acceptés pour le classement que si les photos sont présentées dans les conditions suivantes :

- Le poisson doit être orienté vers la gauche
- Le ventre du poisson doit être tourné vers le bas (vers le pêcheur)
- Le nez du poisson doit toucher la butée
- L'œil et la queue du poisson ne doivent pas être couverts
- Raison de cet ajout : Clarifier la manière dont les poissons doivent être présentés sur les photos.

La capture délicate d'un poisson ne peut se faire qu'à l'aide d'une épuisette, qui ne doit pas causer de blessures au poisson.

La taille minimale pour tous les poissons est 18 cm.

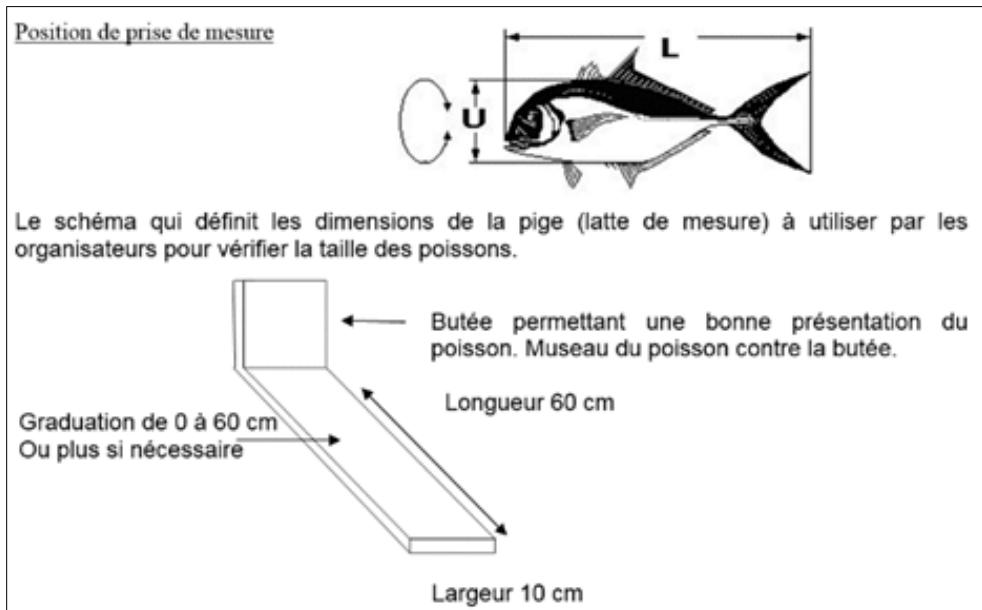
Classement par longueur (Règlement FIPS-M)

- | | |
|--|-----------|
| • Pour chaque poisson ayant la taille légale (≥ 18 cm) | 10 points |
| • Pour chaque centimètre (1 cm) | 1 point |

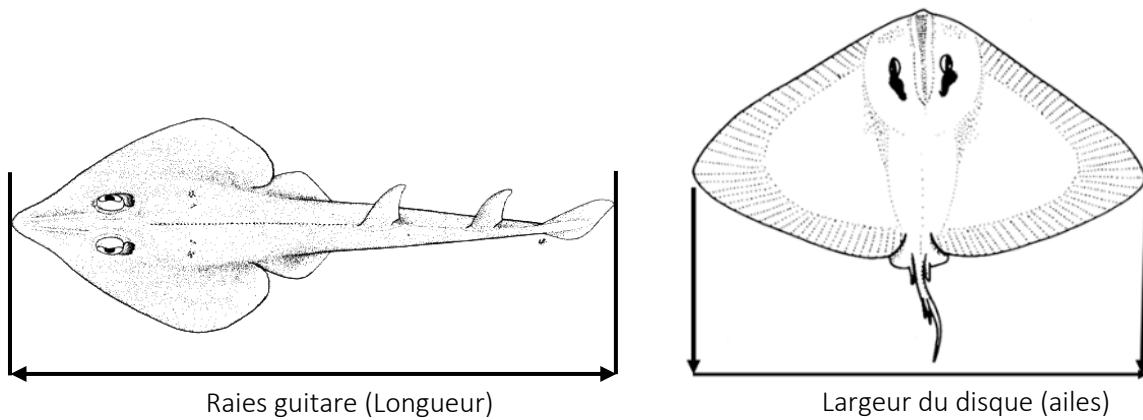
Chaque centimètre commencé est arrondi vers le haut

- Pour chaque poisson « Over Size » (= plus grand que 50 cm) un bonus de 50 points est attribué en plus des points normalement donnés.
- S'il y a égalité le pêcheur qui a capturé le plus grand nombre de poissons sera classé premier.
- Et après le pêcheur avec le poisson le plus long est à considérer.
- Si après ces considérations, il y a encore égalité, les compétiteurs sont à mettre à la même place au classement.

La longueur est mesurée sur une surface plate à partir de la pointe de la bouche jusqu'à la nageoire caudale (queue en position naturelle). Pour les raies on mesure la largeur du disque/ailes (voir figures).



Pour les raies on mesure la largeur du disque/ailes (dans certains pays la conversion officielle et faite selon la longueur). Pour les raies guitares on mesure la longueur.



7. Résultats et Trophées

- Les résultats, validés par les délégués FIPS-M, doivent être publiés chaque jour.
- Au moins deux heures avant la proclamation des résultats finaux d'une compétition, une liste du classement de tous les compétiteurs et de toutes les équipes doit être publiée.
- Pour les Championnats du Monde ou Championnats Continentaux, trois médailles pour individuels et trois médailles pour les équipes seront fournies par FIPS-M. Les médailles pour équipes seront données aux compétiteurs y compris au compétiteur de réserve et au capitaine. Les médailles pour le classement individuel seront données aux trois premiers.
- D'autres trophées, par exemple pour le plus grand nombre de poissons, le poisson le plus lourd ou autres, peuvent être données par l'organisateur.

8. Protestations

- a. Avec chaque protestation il faut remettre au jury international un droit de protestation de 100 € ou dans la valeur équivalente monétaire du pays organisateur.
- b. Le jury doit se réunir 1 heure au plus tard après la proclamation des résultats et prendre après 1 heure de délibération une décision qui est à respecter par chacun.
- c. La décision du jury international doit être retenue par écrit et remise par le jury au secrétaire général FIPS-M.
- d. Le demandeur de la protestation, les personnes en cause et la direction de compétition doivent, s'il est nécessaire ou possible, être entendu par le jury.
- e. La décision du jury international doit être conforme aux statuts de la FIPS-M, aux dispositions générales et des règlements de compétition de la FIPSM, à l'organisation et aux accords de la hiérarchie indiquée.
- f. Si on donne lieu à la protestation, un membre du jury doit de suite rendre le droit de protestation au demandeur et la direction de compétition doit prendre les mesures nécessaires ou le cas échéant faire des modifications nécessaires.
- g. S'il y a rejet de la protestation, le jury doit faire parvenir le droit de protestation sur le compte de la fédération international FIPS/M.
- h. La décision du jury est à proclamer.
- i. A titre exceptionnel et dans le cas où le Jury ne peut résoudre le problème posé, il appartiendra au Bureau Directeur de la FIPS-Mer de prononcer une sentence allant jusqu'à la disqualification d'une équipe voire d'une nation. Les conséquences pécuniaires d'une telle décision ne pourront être apposées à la FIPS-Mer et devront être supporté par l'organisateur de la compétition.
- j. De même lorsqu'une équipe quitte la compétition sans avoir émis de protestation en bonne et due forme auprès du Jury, les conséquences pécuniaires seront à sa propre charge ou à la charge de la nation qu'elle représente. Dans ce cas, la Fédération concernée ne pourra prétendre faire participer une équipe l'année suivante dans la discipline en cause.